

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE MONT-DE-LANS (38860)

**ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME**



**02. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE**

POS initial approuvé le 31 janvier 1980

PLU arrêté le 16 décembre 2015

Le Maire
Stéphane SAUVEBOIS

PLU approuvé le

Le Maire
Stéphane SAUVEBOIS

Alpicité
Nicolas BREUILLOT
Urbanisme & Paysage

SARL Alpicité – 14 rue Caffè – 05200 EMBRUN
Tel : 04.92.46.51.80 / Mail : contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr

HABITAT ET DEMOGRAPHIE	4
OBJECTIF 1 : PERENNISER UNE POPULATION PERMANENTE SUR LA COMMUNE	4
OBJECTIF 2 : ORGANISER UNE POLITIQUE DE L'HABITAT PERMETTANT A CHAQUE LANTILLON DE SE LOGER.....	4
 AMENAGEMENT, URBANISME ET PAYSAGE	 5
OBJECTIF 1 : PRESERVER LES CARACTERISTIQUES URBAINES DES HAMEAUX.....	5
OBJECTIF 2 : ASSEOIR LES POLES D'EQUILIBRE DE BONS ET MONT-DE-LANS EN TANT QUE POLE DE VIE	5
OBJECTIF 3 : CONCENTRER L'OFFRE EN HERBERGEMENT TOURISTIQUE AUTOUR DU TRIPTYQUE BONS / MONT-DE-LANS / LES DEUX-ALPES.....	5
OBJECTIF 4 : FAVORISER LE RENOUVELLEMENT URBAIN	6
OBJECTIF 5 : STRUCTURER LA STATION DES DEUX ALPES.....	6
OBJECTIF 6 : AMELIORER LA QUALITE, URBAINE, ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE DES ESPACES BATIS	7
OBJECTIF 7 : VALORISER LES GRANDES PERSPECTIVES VISUELLES	7
 EQUIPEMENT COMMERCIAL ET ECONOMIQUE	 8
OBJECTIF 1- FAVORISER L'EMPLOI A L'ANNEE SUR LA COMMUNE	8
OBJECTIF 2 : DEVELOPPER L'ACTIVITE AGRICOLE	8
OBJECTIF 3 : CONSOLIDER L'ECONOMIE TOURISTIQUE DE LA STATION.....	9
 OBJECTIFS DE MODERATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES ET DE LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN	 10
OBJECTIF 1 : FAVORISER LE RENOUVELLEMENT URBAIN ET LA RENOVATION ARCHITECTURALE	10
OBJECTIF 2 : FAVORISER LE COMBLEMENT DES DENTS CREUSES DANS LES ENVELOPPES URBAINES EXISTANTES.....	10
OBJECTIF 3 : MAÎTRISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN	10
 EQUIPEMENTS ET LOISIRS	 12
OBJECTIF 1 : AMELIORER LA QUALITE DE L'OFFRE SKI.....	12
OBJECTIF 2 : POURSUIVRE LA MONTEE EN GAMME DES EQUIPEMENTS.....	12
OBJECTIF 3 : DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOISIRS	13
OBJECTIF 4 :- PRESERVER ET DEVELOPPER LES EQUIPEMENTS PUBLICS ET LES SERVICES A L'ANNEE	13
 TRANSPORT ET DEPLACEMENTS	 16
OBJECTIF 1 : REORGANISER LES DEPLACEMENTS ET LE STATIONNEMENT DANS LA STATION.....	16
OBJECTIF 2 : FAVORISER LES DEPLACEMENTS ALTERNATIFS VERS LA STATION	16
OBJECTIF 3 : AMELIORER LES DEPLACEMENTS DANS LES VILLAGES ET HAMEAUX	17
 PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS	 18
OBJECTIF 1 : PROTEGER LES ESPACES NATURELS SENSIBLES.....	18
OBJECTIF 2 : PRESERVER LES ESPACES AGRICOLES	18
OBJECTIF 3 : PRESERVATION ET REMISE EN ETAT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES	19

PREAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable présente le projet communal pour la douzaine d'années à venir. Il est le document cadre du PLU. Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

L'article L123-1-3 du code de l'urbanisme précise :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

HABITAT ET DEMOGRAPHIE

OBJECTIF 1 : PERENNISER UNE POPULATION PERMANENTE SUR LA COMMUNE

Relancer la dynamique démographique avec un objectif de 180 habitants supplémentaire d'ici une douzaine d'années, soit une croissance moyenne de la population de 1.25%/an.

L'objectif est de fixer autant que possible les actifs sur la commune de Mont-de-Lans, évitant ainsi des déplacements domicile-travail vers la vallée. Le solde migratoire est le levier principal qui permettra de pérenniser les équipements scolaires et de dynamiser la vie sur la commune à l'année.

OBJECTIF 2 : ORGANISER UNE POLITIQUE DE L'HABITAT PERMETTANT A CHAQUE LANTILLON DE SE LOGER

Favoriser la mixité sociale des opérations d'aménagements avec la création de logements sociaux et /ou saisonniers sur de nouvelles opérations d'aménagement ciblées dans le but de fixer la population sur son lieu de travail.

Promouvoir l'habitat permanent sur les villages et hameaux dans le respect de l'organisation urbaine existante et afin de répondre à une demande de logements individuels. L'objectif est ici d'offrir des terrains constructibles à un prix modéré par rapport au marché privé via une intervention communale.

Répondre aux objectifs de croissance de la population permanente par la création de 100 logements permanents répartis sur la commune, dont 20 logements sociaux sur la station.

AMENAGEMENT, URBANISME ET PAYSAGE

OBJECTIF 1 : PRESERVER LES CARACTERISTIQUES URBAINES DES HAMEAUX

Favoriser une urbanisation respectueuse de l'environnement autour des hameaux existants. L'objectif est d'offrir quelques possibilités de construction dans chaque village pour éviter qu'il ne meure.

Maintenir le caractère urbain et paysager des hameaux par une urbanisation prioritaire des dents creuses ou en continuité de l'urbanisation existante.

OBJECTIF 2 : ASSEoir LES POLES D'EQUILIBRE DE BONS ET MONT-DE-LANS EN TANT QUE POLE DE VIE

Favoriser le développement du bourg de Mont-de-Lans, en tant que chef-lieu historique, par l'instauration d'une zone d'urbanisation future permettant la création de logements permanents. Il s'agit ici de s'appuyer sur les infrastructures existantes (remontée mécanique) ou à venir (liaison éventuelle vers Le Freney d'Oisans) pour atteindre une masse démographique susceptible de créer une vie de village (lieux de rencontres, commerces...).

Consolider et densifier le bourg de Bons, en tant que quartier « résidentiel » de la commune. En effet, Bons s'est récemment développé sous une forme d'habitat résidentiel pour les travailleurs de la station, l'objectif est ici de consolider cette vocation en favorisant une densification du tissu urbain

Le développement de ces deux bourgs se veut respectueux de l'environnement et de la qualité paysagère des lieux.

OBJECTIF 3 : CONCENTRER L'OFFRE EN HERBERGEMENT TOURISTIQUE AUTOUR DU TRIPTYQUE BONS / MONT-DE-LANS / LES DEUX-ALPES

Concentrer l'offre en hébergement touristique sur la station.

Maintenir un potentiel de développement en hébergement touristique limité à proximité des infrastructures existantes. Les sites de Bons et de Mont-de-Lans bénéficient de la présence ou de la proximité des infrastructures du domaine skiable, qui attirent

naturellement des projets de création touristique. L'objectif affiché ici est de permettre le maintien voir le développement d'opérations touristiques, qui resteront limitées.

OBJECTIF 4 : FAVORISER LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Transformer le bâti ancien de la station dans une perspective de plus haute valeur architecturale et environnementale. L'objectif est d'initier une politique de renouvellement urbain en cœur de station afin de restructurer l'offre en hébergement qui n'est plus adapté à la demande et ainsi optimiser le taux de remplissage du parc de logement. Cet objectif s'accompagne d'une politique d'encouragement à la création de bâtiments à haute performance énergétique selon des labels reconnus.

Favoriser le changement de destination de bâtiment de qualité patrimoniale et/ou architecturale.

OBJECTIF 5 : STRUCTURER LA STATION DES DEUX ALPES

Restructurer le cœur de la station avec une meilleure transition entre le versant Jandri et le versant Pied Moutet. La station s'est développée au fur et à mesure des opportunités foncières privées sans grande cohérence d'ensemble. L'objectif affiché ici consiste à réorganiser la station autour de son épine dorsale qu'est l'avenue de La Muzelle en la remettant au cœur du domaine skiable en tant que véritable front de neige. Il s'agit notamment de créer des liaisons skiabiles et douces entre les deux versants de la station au droit de carrefours stratégiques sur l'avenue de La Muzelle (Mairie, Place de Mont-de-Lans, Place de La Croix des limites).

Aménager le pied des pistes dans une logique de réversibilité été/hiver, en lien avec la commune de Venosc. Contrairement à de nombreuses stations le pied des pistes des Deux-Alpes ne constituent pas des lieux animés à l'année, et peuvent être qualifiés comme « les arrières de la station » notamment en période estivale. L'objectif affiché ici n'est pas de reconstituer un front de neige commercial mais de donner une unité au pied des pistes du versant Jandri notamment en période estival par la réalisation d'aménagements paysagers et d'équipements de loisirs publics.

Organiser le développement urbain en améliorant la lisibilité entre espace public et espace privé. La station s'est développée sans plan d'aménagement d'ensemble au gré des opportunités foncières. Cela pose de nombreux problèmes de délimitation entre espaces publics et espaces privés notamment sur l'avenue de La Muzelle et les principales voies de

desserte. L'objectif est de redonner une lisibilité à ces espaces par une meilleure maîtrise foncière de la commune et un traitement de qualité sur l'espace public.

OBJECTIF 6 : AMELIORER LA QUALITE, URBAINE, ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE DES ESPACES BATIS

Requalifier les espaces publics de la station. La commune de Mont-de-Lans a déjà engagé le réaménagement de l'avenue de La Muzelle. L'objectif est de s'attaquer aux autres voies afin de différencier clairement le domaine public du domaine privé.

Poursuivre l'effort de réhabilitation des cœurs de villages et hameaux. La commune mène depuis plusieurs années une politique de réaménagement des espaces publics des hameaux. Celle-ci sera poursuivie.

Protéger le patrimoine architectural et paysager remarquable. Il s'agit notamment de protéger certains éléments architecturaux marquants comme la porte romaine, les bâtiments patrimoniaux (Le Penail, Eglise de Mont-de-Lans, Chapelle de Bons), les chalets d'alpage (Le Sappey), le petit patrimoine vernaculaire, certains jardins familiaux des bourgs ou des éléments patrimoniaux présents dans les villages (Bons).

OBJECTIF 7 : VALORISER LES GRANDES PERSPECTIVES VISUELLES

Protéger les silhouettes villageoises. Bien souvent cet objectif est lié à la présence de prairies de fauches sur le socle du village, il est donc étroitement lié à l'agriculture. La commune souhaite maintenir l'aspect général des silhouettes villageoises tout en permettant un développement harmonieux dans le respect de la loi montagne (développement concentrique).

Mettre en scène les vues remarquables. Trois belvédères sont particulièrement visés par cet objectif, il s'agit de La Molière, l'éperon de Mont-de-Lans et le belvédère de Cuculet. Ces trois sites méritent d'être valorisés à la hauteur des perspectives qu'ils offrent.

EQUIPEMENT COMMERCIAL ET ECONOMIQUE

OBJECTIF 1- FAVORISER L'EMPLOI A L'ANNEE SUR LA COMMUNE

Soutenir la diversification de l'offre touristique, afin de permettre une période d'activité économique plus longue.

Soutenir l'activité économique de la station par la requalification du parc de logements et la montée en gamme du domaine skiable. Il s'agit là de préserver l'appareil commercial de la station des Deux-Alpes mais également de soutenir l'activité du domaine skiable pourvoyeur de nombreux emplois.

Développer un tissu commercial et économique sur Mont-de-Lans en s'appuyant sur le projet de renouvellement de la remontée mécanique voir avec une liaison avec Le Freney d'Oisans.

Maintenir le tissu économique de la station en soutenant l'activité ski, en étirant sa période d'activité et en favorisant le maintien voir le développement des restaurants d'altitude.

Favoriser l'émergence d'un pôle artisanal sur la station afin de répondre à la demande locale tout en limitant son impact visuel.

OBJECTIF 2 : DEVELOPPER L'ACTIVITE AGRICOLE

S'appuyer sur la ferme communale pour soutenir l'activité agricole de la commune. La commune a créé une ferme communale à proximité de La Molière. Cette exploitation doit être le point de départ d'une reconquête agricole sur le versant nord du Pied-Moutet.

Promouvoir le développement de l'activité agricole en favorisant la diversification de l'activité.

Protéger les terres agricoles remarquables dans un objectif de reprise de l'activité agricole à moyen / long terme.

OBJECTIF 3 : CONSOLIDER L'ECONOMIE TOURISTIQUE DE LA STATION

Revenir au nombre de séjours de 2008/2009 pour maintenir l'équilibre économique de la station. Il s'agit ainsi de créer un nombre de séjours de l'ordre de 180 000 nuitées sur la station (2/3 pour Mont-de-Lans, 1/3 sur Venosc).

Favoriser le maintien et de développement des lits marchands avec la création d'environ 1500 lits marchands supplémentaire dont environ 50% prévus dans l'enveloppe urbaine existante en renouvellement urbain ou densification et environ 50% prévus en extension.

Contenir le développement des lits diffus en limitant leur potentiel d'extension à 500 lits environ principalement concentrés sur le site des Terres de Venosc.

Favoriser la restructuration urbaine et architecturale des logements touristiques de la station. Cette politique impliquera une baisse du nombre de lits touristiques mais augmentera le nombre de lits de qualité.

Diversifier l'offre en logements touristiques (habitat individuel, hôtels, Résidences de tourisme, camping, etc.), par le développement d'un habitat touristique plus montagnard et moins citadins.

OBJECTIFS DE MODERATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES ET DE LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN

OBJECTIF 1 : FAVORISER LE RENOUELEMENT URBAIN ET LA RENOVATION ARCHITECTURALE

Prévoir environ 50% du potentiel de développement des lits chauds à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante de la station.

Proposer des bonus pour performance énergétique selon des labels qui seraient atteints et des bonus pour requalification architecturale (passage d'un toit plat à un toit à 2 pans...).

OBJECTIF 2 : FAVORISER LE COMPLEMENT DES DENTS CREUSES DANS LES ENVELOPPES URBAINES EXISTANTES.

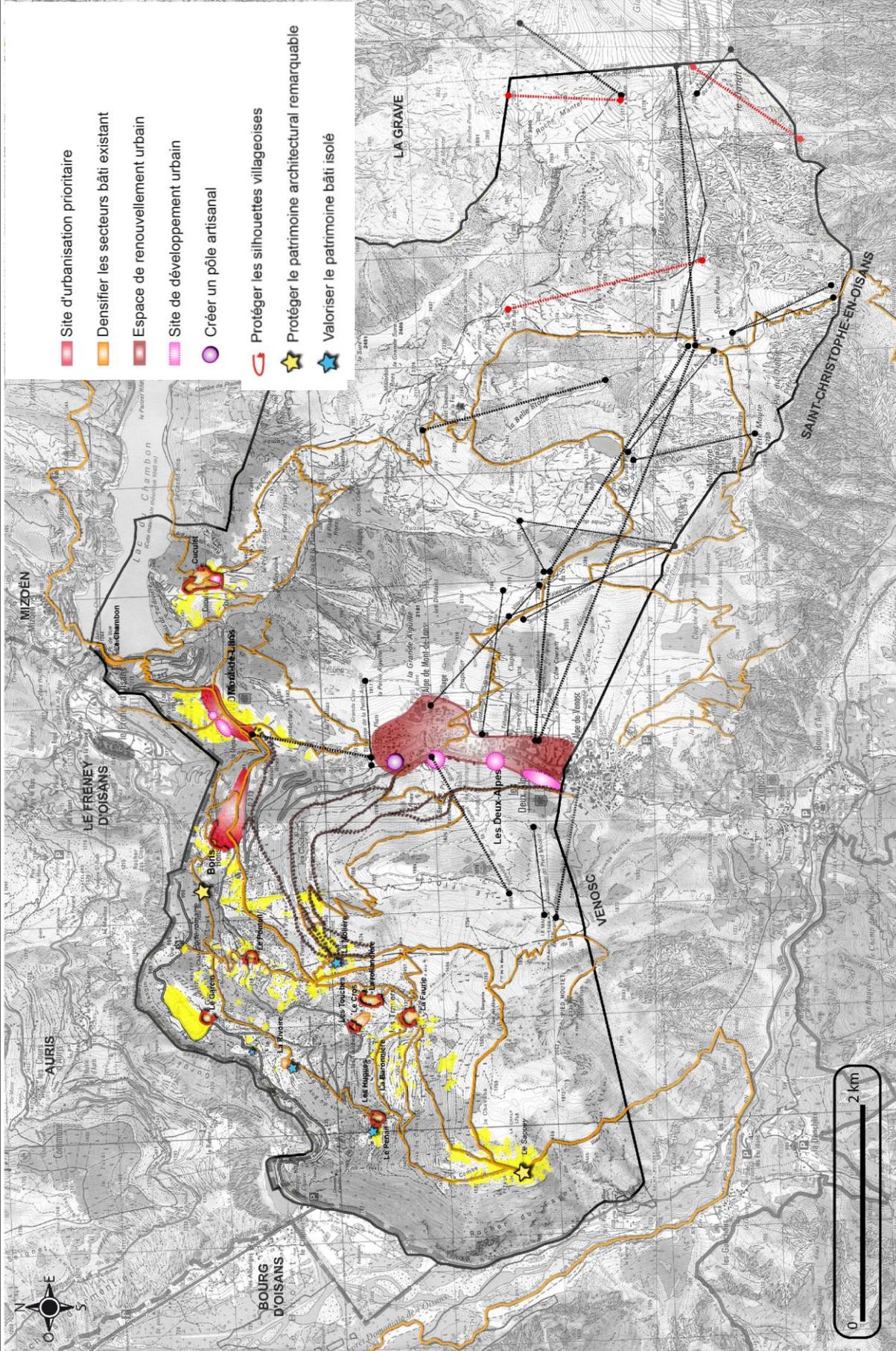
OBJECTIF 3 : MAÎTRISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN

Limiter les extensions aux besoins estimés d'ici une douzaine d'années, à savoir un besoin de l'ordre de 4/5ha ha sur les villages et 4 à 5 ha sur la station.

En dehors de la station, imposer une densité minimale moyenne de l'ordre de 20 logements / ha (1 logement / 500m² de terrain) sur les projets d'extensions en dehors de l'enveloppe urbaine existante. Cette densité est un objectif visé qui s'entend comme une moyenne. Certains projets d'extensions pourront avoir une densité moindre et d'autres une densité supérieure, la moyenne des deux devant être de l'ordre de 20lgts/ha.

Sur la station, imposer une densité minimale moyenne de 50 logements / ha (=250 lits /hectare) sur les projets d'extensions en dehors de l'enveloppe urbaine existante. Cette densité est un objectif visé qui s'entend comme une moyenne. Certains projets d'extensions pourront avoir une densité moindre et d'autres une densité supérieure, la moyenne des deux devant être de l'ordre de 50lgts/ha.

CARTE D'ORIENTATION GENERALE EN MATIERE D'AMENAGEMENT, D'URBANISME, DE PAYSAGE ET D'ECONOMIE - PADD



- Site d'urbanisation prioritaire
- Densifier les secteurs bâti existant
- Espace de renouvellement urbain
- Site de développement urbain
- Créer un pôle artisanal
- ⤴ Protéger les silhouettes villageoises
- ★ Protéger le patrimoine architectural remarquable
- ★ Valoriser le patrimoine bâti isolé

EQUIPEMENTS ET LOISIRS

OBJECTIF 1 : AMELIORER LA QUALITE DE L'OFFRE SKI

Remplacer et renforcer les remontées mécaniques avec le doublement des remontées sur la portion 2000-2800 m, le remplacement des télésièges de Mont-de-Lans et de Bons, le développement du domaine skiable de haute altitude.... L'objectif est de moderniser les infrastructures et de proposer un ski de qualité notamment en haute altitude, qui nécessite moins d'enneigement artificiel. Il s'agit également de permettre la liaison interstation entre l'Alpe d'Huez et Les Deux-Alpes, en lien avec les réflexions menées à l'échelle du SCoT de l'Oisans.

Améliorer le retour skieur à la station par la création de la piste en Y et la multiplicité des points de retour au lieu du simple chemin des demoiselles. Il s'agit également d'un objectif économique afin de ramener les skieurs au cœur même de la station.

Pérenniser le domaine skiable par la poursuite et le développement de la neige de culture grâce à un projet conjoint avec EDF avec un apport d'eau depuis le barrage du Chambon jusqu'aux lacs d'altitude ou la création de réserve collinaire pour produire de la neige de culture.

Améliorer les liaisons entre le versant Jandri et le versant Pied Moutet par la création de passage piétons et skieurs.

OBJECTIF 2 : POURSUIVRE LA MONTEE EN GAMME DES EQUIPEMENTS

Conforter l'offre en équipements touristiques par la création d'un complexe aqualudique en centre station, le remplacement d'équipements vieillissants (patinoire, piscine, espaces ludiques...) et le renforcement des équipements ludiques et de loisirs en front de piste versant Jandri.

Envisager la création d'un centre aqualudique et d'un centre ludique sur la station.

Favoriser l'installation de complexes touristiques haut de gamme dans les nouvelles constructions.

OBJECTIF 3 : DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOISIRS

Valoriser le site de La Molière et plus largement le versant nord du Pied-Moutet comme un lieu de promenade et de découverte patrimoniale. La commune souhaite préserver ce secteur avec ses sites patrimoniaux remarquables pour en faire un lieu de tourisme doux, complétant l'offre de ski de la station.

Développer l'activité ski de fond en reliant les villages de Bons, Mont-de-Lans et le Hameau de La Molière à la station des Deux-Alpes.

Conforter l'activité VTT, qui est le moteur de l'activité économique estival avec le ski d'été sur le glacier. Toutefois, la commune souhaite davantage encadrer cette pratique pour éviter des conflits d'usages avec les autres utilisateurs de la montagne (randonneurs...).

Développer, entretenir et valoriser les sentiers de randonnées (liaison Cuculet-lac du Chambon...) dans une logique de diversification de l'activité touristique et d'un tourisme estival.

S'inscrire dans le schéma national des voies vertes dans le cadre de la liaison cyclable Grenoble-Briançon en utilisant à terme la voie créée en rive gauche du barrage du Chambon.

OBJECTIF 4 :- PRESERVER ET DEVELOPPER LES EQUIPEMENTS PUBLICS ET LES SERVICES A L'ANNEE

Préserver les équipements existants pour maintenir des services à la population à l'année sur la station et le village de Mont-de-Lans, en facilitant notamment la mise en œuvre des réseaux d'énergie sur le territoire communal.

Maintenir un centre médical sur la station.

Gérer les déchets de la commune grâce à une plateforme d'évacuation des déchets en pied de station.

Déplacer à terme les services techniques communaux et intercommunaux pour limiter leurs nuisances.

Améliorer les capacités d'assainissement des eaux usées de la commune en lien avec la politique intercommunale menée par le SACO et la C.C.O.

OBJECTIF 5 : PROTEGER LA RESSOURCE EN EAU

Améliorer le traitement des eaux usées et pluviales.

S'appuyer sur les schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable pour mieux protéger la ressource en eau.

Geler l'urbanisation tant que le traitement des eaux usées n'est pas assuré.

Protéger la ressource en eau potable en cohérence avec le développement de la neige de culture

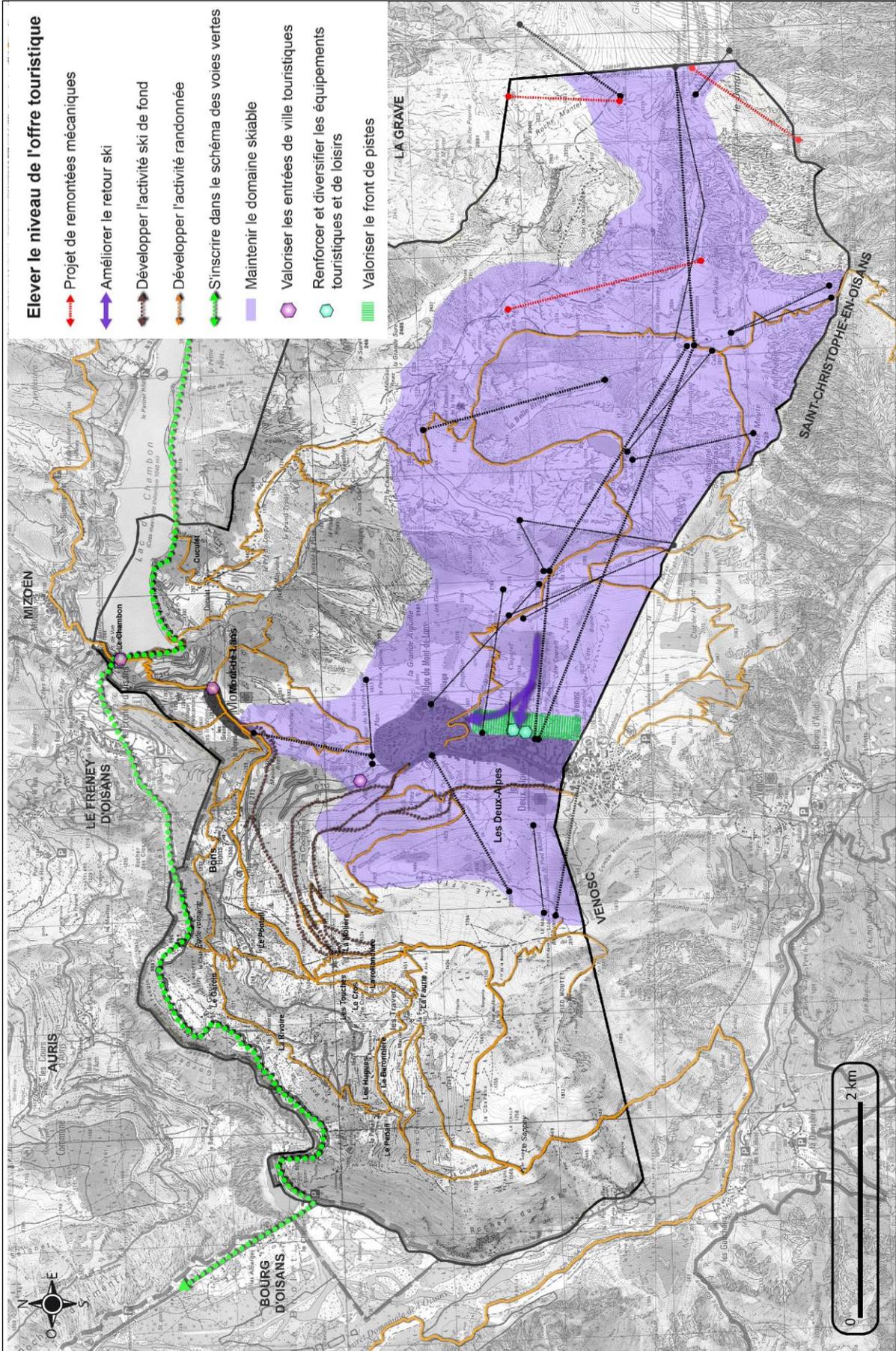
Protéger la ressource en eau potable par la finalisation des procédures de protections des captages mais également par la préservation des lacs d'altitudes.

OBJECTIF 6 : DEVELOPPER DES COMMUNICATIONS NUMERIQUES

S'inscrire dans les politiques locales de développement des infrastructures de communications numériques (CG38, Communauté de communes...). La commune de Mont-de-Lans souhaite notamment renforcer sa couverture numérique dans les villages des Travers.

Imposer la pose de matériels dans le cadre des nouvelles opérations dans l'attente de l'arrivée des infrastructures.

CARTE D'ORIENTATION TOURISTIQUE ET DE LOISIRS - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE



- Elever le niveau de l'offre touristique**
- Projet de remontées mécaniques
 - Améliorer le retour ski
 - Développer l'activité ski de fond
 - Développer l'activité randonnée
 - S'inscrire dans le schéma des voies vertes
- Maintenir le domaine skiable**
- Valoriser les entrées de ville touristiques
 - Renforcer et diversifier les équipements touristiques et de loisirs
 - Valoriser le front de pistes

TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

OBJECTIF 1 : REORGANISER LES DEPLACEMENTS ET LE STATIONNEMENT DANS LA STATION

Restructurer l'offre en stationnement. La commune de Mont-de-Lans souhaite développer le parking relais en entrée de station (parking de la passerelle) mais aussi créer des poches de stationnement au plus près du domaine skiable sous le pied des pistes du versant Jandri grâce à un système de stationnement semi enterré. L'objectif est ici de restructurer globalement l'offre de stationnement afin de limiter l'impact visuel de la voiture dans la station, notamment sur l'avenue de La Muzelle.

Donner une place essentielle aux déplacements doux. La restructuration de l'offre en stationnement doit permettre de donner davantage de places aux piétons sur la station notamment au niveau de l'avenue de La Muzelle et du pied des pistes versant Jandri. Par ailleurs, il s'agit d'améliorer les liaisons piétonnes entre les différents « quartiers » de la station (Petit Plan...).

Améliorer les transports publics sur la station. Les Deux-Alpes bénéficient déjà d'une navette reliant les différents sites. Il s'agit de s'appuyer sur cette expérience pour éventuellement compléter cette offre et les organiser avec les transports publics « longue distance ». L'objectif est notamment de créer des haltes sur les croisements stratégiques de la station (Parking de la passerelle, Place de Mont-de-Lans, Mairie annexe de Mont-de-Lans, Place de la Croix des limites...).

Améliorer le schéma de circulation de la station en renforçant notamment sa lisibilité et en améliorant les traversées entre l'avenue de La Muzelle et la rue des Sagnes.

OBJECTIF 2 : FAVORISER LES DEPLACEMENTS ALTERNATIFS VERS LA STATION

Optimiser et renforcer les équipements existants. La commune de Mont-de-Lans bénéficie de remontée mécanique performante reliant la station à Mont-de-Lans, voir à terme au Freney d'Oisans et à Huez Grand Domaine (Auris). Ce mode de déplacement doit être encouragé afin d'inciter les personnes logeant à Mont-de-Lans ou à Bons à emprunter cette remontée. Cette approche s'accompagne également de la présence de pistes de retours ouvert jusqu'à une heure plus tardive.

Optimiser les transports collectifs en lien avec les Autorités Organisatrices des Transports. La station des Deux-Alpes est reliée au Réseau Transisère du Conseil Général, mais les

villages des Travers sont délaissés par ce réseau. Des réflexions peuvent être menées pour améliorer l'offre notamment depuis la vallée de bourg d'Oisans pour les travailleurs en période hivernale.

OBJECTIF 3 : AMELIORER LES DEPLACEMENTS DANS LES VILLAGES ET HAMEAUX

Améliorer l'offre en stationnement et résoudre les problèmes de circulation dans les villages. Les villages sont confrontés à une organisation historique qui n'était pas basée sur la voiture. Des problèmes de stationnements et de circulations sont fréquemment rencontrés (Le Garcin, Bons, Mont-de-Lans...). La commune souhaite valoriser certains fonciers en périphérie pour créer des poches de stationnement et ainsi éviter un stationnement anarchique et des croisements de véhicules délicats.

Valoriser et rouvrir les cheminements piétons dans les villages. Historiquement les villages étaient voués au piéton, la commune de Mont-de-Lans souhaite réintégrer cette dimension dans l'organisation du village. Une politique de réhabilitation et de réouverture de ces espaces est actuellement en cours.

PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

OBJECTIF 1 : PROTEGER LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Sanctuariser le versant Nord du Pied Moutet et le vallon de la fée. Ces deux sites présentes des intérêts patrimoniaux importants (zone humide, espèces protégées...) et ne sont pas impactés par la station des Deux-Alpes. La commune de Mont-de-Lans souhaite pérenniser cette situation. Le site de l'éperon de Mont-de-Lans avec ses pelouses sera également sanctuarisé en mis en valeur en tant que belvédère.

Restaurer les habitats remarquables. Le développement de la station des Deux-Alpes et de son domaine skiable a impacté certains habitats remarquables tels que les zones humides. La commune de Mont-de-Lans souhaite les restaurer autant que possible voir recréer de nouveaux milieux en tant que mesures compensatoires (versant Pied-Moutet). Par ailleurs des actions sont engagées sur la restauration des pelouses alpines sur les domaines d'altitude.

Limiter l'impact du domaine skiable sur les milieux naturels en définissant précisément l'emprise de celui-ci et ses extensions ainsi que les habitats naturels présents.

Préserver les espaces forestiers remarquables en lien avec les continuités écologiques et leurs zones nodales.

OBJECTIF 2 : PRESERVER LES ESPACES AGRICOLES

Protéger les prairies de fauches et les terres à forte valeur agronomiques. La commune de Mont-de-Lans a progressivement vu disparaître son activité agricole ce qui a conduit à une fermeture du paysage. Seules quelques prairies de fauches existent encore. La commune souhaite les préserver afin d'y réinstaller progressivement l'activité agricole.

Renforcer le pastoralisme. Station de ski en hiver, la commune de Mont-de-Lans bénéficie pourtant en été d'alpage intéressant. L'objectif est de maintenir voir de développer le pastoralisme sur l'ensemble du territoire communale.

OBJECTIF 3 : PRESERVATION ET REMISE EN ETAT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Maintenir le grand continuum écologique entre le cœur du massif des Grandes Rousses et le cœur du Parc National des Ecrins. Seul le versant Nord du Pied-Moutet garanti un continuum intéressant jusqu'à La Grave. La topographie complexe limite fortement les échanges entre ces deux massifs. Le versant Nord du pied Moutet participe donc activement à La trame verte.

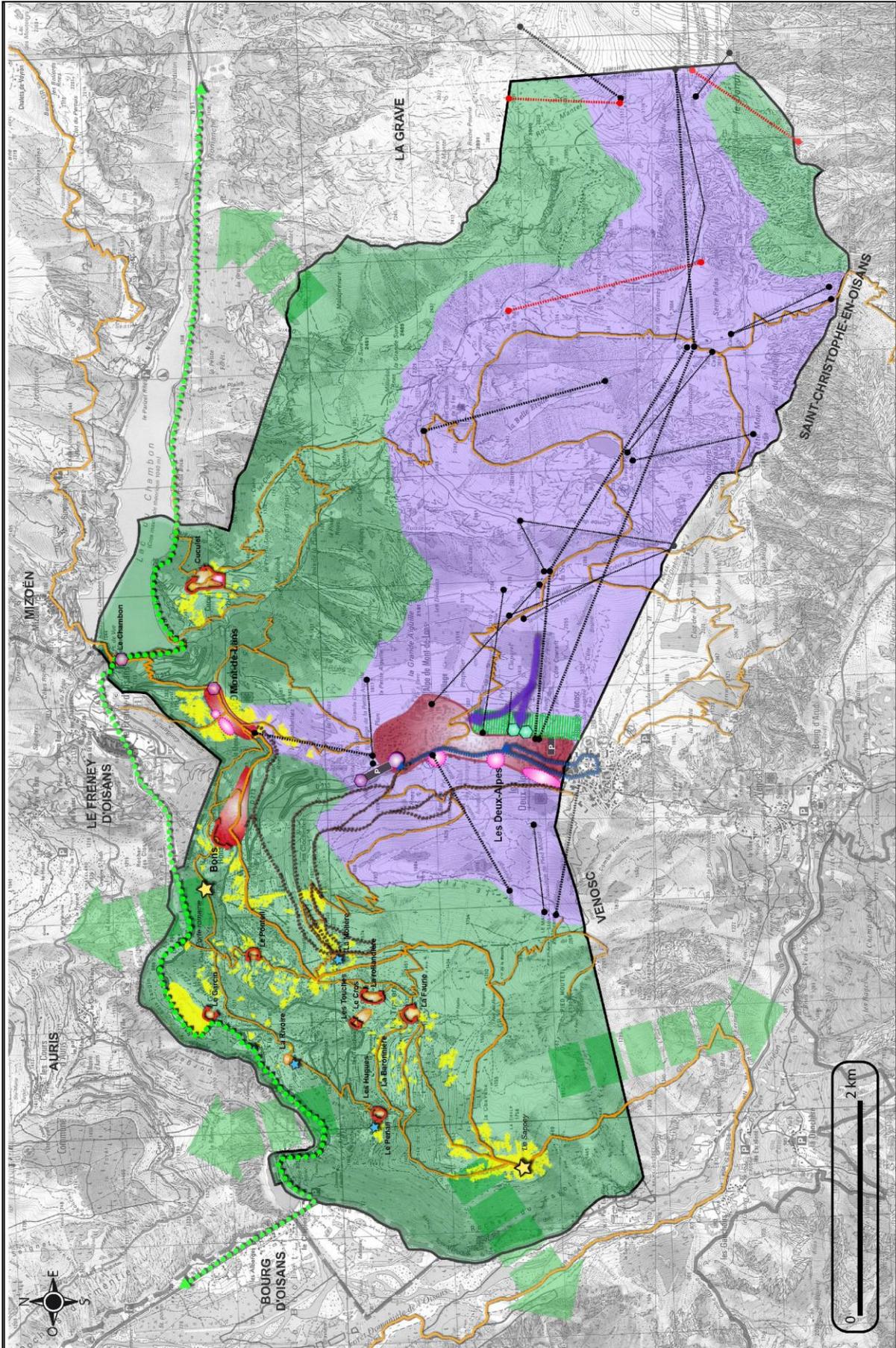
Maintenir des liens entre la vallée et le domaine d'altitude. La station des Deux-Alpes scinde en deux la commune limitant ainsi fortement les liaisons Nord-Sud hormis. Deux secteurs sont particulièrement intéressants, entre la station et Mont-de-Lans et entre Mont-de-Lans et le barrage. Ces deux secteurs sont préservés pour faciliter les liaisons Nord-Sud.

Protéger la trame bleue. Le barrage du Chambon est l'élément fédérateur de cette trame. L'objectif est de le remettre en état et de pérenniser ces arrivées d'eau comme celle du torrent de Cuculet depuis le vallon de la fée. La Romanche située en contrebas est naturellement protégée par le relief.

CARTE D'ORIENTATION GENERALE - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Urbaniser de manière raisonnée	Elever le niveau de l'offre touristique	Protéger et valoriser le patrimoine environnemental, architectural et paysager	Faciliter les déplacements communaux
 Site d'urbanisation prioritaire	 Projet de remontées mécaniques	 Sanctuariser les espaces naturels remarquables	 Réorganiser les déplacements dans la station
 Densifier les secteurs bâti existant	 Améliorer le retour ski	 Restaurer les habitats et milieux remarquables	 Améliorer l'offre de stationnement
 Espace de renouvellement urbain	 Développer l'activité ski de fond	 Protéger la ressource en eau	
 Site de développement urbain	 Développer l'activité randonnée	 Protéger les terres agricoles remarquables	
 Créer un pôle artisanal	 S'inscrire dans le schéma des voies vertes	 Protéger les silhouettes villageoises	
	 Maintenir le domaine skiable	 Protéger le patrimoine architectural remarquable	
	 Valoriser les entrées de ville touristiques	 Valoriser le patrimoine bâti isolé	
	 Renforcer et diversifier les équipements touristiques et de loisirs	 Maintenir les continuités écologiques	
	 Valoriser le front de pistes		

CARTE D'ORIENTATION GENERALE - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE



CARTE D'ORIENTATION SUR LA STATION - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

